

Séance extraordinaire du 29 mars 2021

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire le lundi vingt-neuf mars deux mille vingt et un à dix-sept heures vingt-huit, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2021-03-21

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 29 mars 2021.

CE-2021-03-22**Abrogation de la résolution CE-2021-00-69 « Règlement sur les animaux » et Règlement sur les animaux**[Document d'aide à la décision ENV-2021-010](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2021-00-69 « Règlement sur les animaux ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement sur les animaux, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2021-010. Ce règlement a pour objet de régler les animaux sur le territoire de la ville, notamment les animaux permis, l'hygiène et la salubrité, la santé, la sécurité et la tranquillité publique, l'inspection, la saisie et la garde, les licences et les dispositions pénales, ainsi que d'encadrer les parcs canins et les chiens potentiellement dangereux.

CE-2021-03-23**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser et encadrer les poulaillers domestiques) et consultation écrite**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-014. Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser un poulailler domestique à titre de construction accessoire pour les classes d'usages :
 - H1 habitation unifamiliale isolée;
 - H2 habitation unifamiliale jumelée;
 - H4 habitation bifamiliale isolée;
 - H14 habitation maison mobile;
 et de prévoir les normes applicables.
- de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément au Décret 102-2021 du 5 février 2021.

CE-2021-03-24**Levée de la séance**

La séance est levée à 17 h 35.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
